



N° de résolution  
ou annotation

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts  
Comté de Maskinongé**

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu le 8 septembre 2020 à 19h30.

À laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Robert
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Pierre Picotte
- Monsieur Jean-Pierre Frappier
- Monsieur Alexis Charbonneau
- Madame Mélanie Lacoursière

Monsieur Gilles Frappier, secrétaire-trésorier était présent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

**Rés. 168-09-2020**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière, appuyé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert.

**Rés. 169-09-2020**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur Yves Robert, appuyé par monsieur Pierre Picotte et unanimement résolu, que ce conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

**CORRESPONDANCE**

Marcel Brunet	31/07/2020	Demande de mesures nécessaires pour le manque de civisme.
Brigitte Lallemand	31/07/2020	Rue du Bonheur - Suivi sur le problème de poubelles
Nancy Johnson	04/08/2020	Demande de pose de panneaux de signalisation pour la réduction du bruit causé par les motos
Nancy Johnson	04/08/2020	Plainte concernant la propriété située au 261, Notre-Dame
Normand St-Onge	11/08/2020	Réparation – Système d'égout
Bergeron électrique Inc.	19/08/2020	Offre de service
Citoyens rang Morin	19/08/2020	Rang Morin – Circulation des véhicules hors route
Chantal St-Onge Clément	24/08/2020	Offre de service - Correctrice du journal municipal



N° de résolution  
ou annotation

Andréanne Renaud	24/08/2020	Lettre de démission
Urbec concept	24/08/2020	Offre de service - Urbanisme
Carole Legault	26/08/2020	Politique de ramassage des déchets
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	27/08/2020	Approbation du règlement # 436-2020
Gouvernement du Québec	01/09/2020	Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises des municipalités et des arrondissements de Montréal
ADMQ	01/09/2020	Mini-Scribe
Transports collectifs MRC de Maskinongé	01/09/2020	Communiqué - Navette Express
Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé	08/2020	Convocation – Ass. Générale 16 septembre 2020
OBVRLY	17/08/2020	Convocation – Ass. Générale 17 septembre 2020
Transports collectifs MRC de Maskinongé	08/2020	Convocation – Ass. Générale 10 septembre 2020

#### **Déboursés du mois d'août 2020**

Des chèques	#19 988 à #20 005	204 916.56 \$
Salaires :	#32 à #36	171 392.82 \$

#### **Liste des comptes à payer :**

Des chèques	#20 006 à #20 099	299 164.09 \$
-------------	-------------------	---------------

#### **CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS**

Je soussigné, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

\_\_\_\_\_  
**Gilles Frappier, secrétaire-trésorier**

**Rés. 170-09-2020**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Frappier,  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. 171-09-2020**

**TRAVAUX RANG DU LAC-CACHÉ – PHASE 2**  
**MANDAT POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de travaux de réfection pour certains tronçons rang du Lac-Caché a été octroyé;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travaux nécessite le contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été obtenus auprès de différentes firmes œuvrant dans le domaine;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert,  
Appuyée par monsieur Yves Robert  
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux à la firme Englob Corp. de Shawinigan au coût de 10 813.00\$ (taxes en sus) tel que présenté dans l'offre no. #2020-107.

**Rés. 172-09-2020**

**DOSSIER : ABRI POUR ABRASIFS**  
**CONTRAT POUR FONDATIONS**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu estimation;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière,  
Appuyée par monsieur Pierre Picotte  
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat pour la confection des fondations d'un abri, pour les abrasifs concernant l'entretien des chemins d'hiver à la compagnie Fondation D.P. Inc. de Saint-Alexis-des-Monts, pour le montant de 7 442.50\$ (taxes en sus).

**Rés. 173-09-2020**

**DOSSIER : ABRI POUR ABRASIFS**  
**ACHAT DE MATÉRIAUX**

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte,  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'achat de matériaux divers pour la construction d'un abri pour abrasifs au montant estimé à 7 750.00\$.

**Rés. 174-09-2020**

**HYGIÈNE DU MILIEU – VOLET EAU POTABLE**  
**ACHAT DE COMPTEURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter des compteurs d'eau dans le programme de l'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix;

Il est proposé par monsieur Yves Robert  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat d'achat de compteurs d'eau à la compagnie Compteurs d'eau du Québec de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour le montant de 44 005.60\$ selon la soumission datée du 7 août 2020.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. 175-09-2020**

**PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN (E) DIRECTEUR (TRICE)  
DES LOISIRS, DU TOURISME ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE  
MANDAT À UNE FIRME DE RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière  
Appuyé par monsieur Pierre Picotte  
Et unanimement résolu :

- de mandater, la firme Claude Grenier Ressources Humaines Inc., 461, boulevard des Laurentides, Saint-Gérard-des-Laurentides, concernant le processus d'embauche d'un directeur ou d'une directrice des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire, tel que décrit dans une offre de service datée du 27 août 2020 pour un montant de 4 350.00\$ (taxes en sus).

**Rés. 176-09-2020**

**RESSOURCES MATÉRIELLES – IMMEUBLE AU 31, RUE SAINT-OLIVIER  
PROJET D'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ - MANDAT À UNE FIRME D'ARCHITECTE**

Il est proposé par monsieur Yves Robert  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- de mandater la firme Renée Tremblay, architecte pour une étude de faisabilité dans le projet d'installation d'un ascenseur au 31, rue Saint-Olivier (ancienne école Sainte-Élisabeth) selon l'offre de service datée du 7 août 2020 et portant le numéro de dossier # 2851-20 pour le montant de 4 100.00\$ (taxes en sus).

**Rés. 177-09-2020**

**RESSOURCES MATÉRIELLES – IMMEUBLE AU 31, RUE SAINT-OLIVIER  
TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU GAZ PROPANE  
OCTROI D'UN CONTRAT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la transformation du système de chauffage devenu désuet à l'immeuble situé au 31, rue Saint-Olivier;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière  
Appuyée par monsieur Pierre Picotte  
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat de transformation du système de chauffage actuel au gaz propane à la compagnie Multi-Énergie Best Inc. de Trois-Rivières, pour le prix de 66 000\$ (taxes en sus) selon la soumission datée du 16 juillet 2020 et portant le numéro # 518448-P.

**Rés. 178-09-2020**

**RESSOURCES MATÉRIELLES – IMMEUBLE AU 31, RUE SAINT-OLIVIER  
AFFECTATION DES DÉPENSES AFFECTÉES AU SYSTÈME  
DE CHAUFFAGE**

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyé par monsieur Yves Robert  
Et unanimement résolu :

- que les dépenses reliées à la transformation du système de chauffage au gaz propane de l'immeuble situé au 31, rue Saint-Olivier soient affectées au règlement d'emprunt numéro # 432-2019 pour une durée d'amortissement de 10 ans.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. 179-09-2020**

**ACHAT DE RUE**

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier  
Et unanimement résolu :

- que la municipalité achète de Picard Excavation (2004) Inc., l'immeuble décrit ci- après :
- un terrain portant les numéros de lots # 5 941 909 et 6 012 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, qui est appelé « Rue Brithany »;
  - que cette acquisition soit faite pour le montant de 1 \$;
  - que les frais d'honoraires professionnels soient à la charge du vendeur;
  - que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à cette acquisition.

**Rés. 180-09-2020**

**DOSSIER : RETRAIT DU CONSTAT D'INFRACTION**  
**DOSSIER NO # 3045-67-7358-0001**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un constat d'infraction dans le cadre de l'application de son règlement concernant les abris temporaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu confusion entre deux propriétés quant au positionnement de l'abri temporaire;

En conséquence,  
Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière  
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le retrait du constat d'infraction ayant le numéro de dossier # 3045-67-7358-0001

**Rés. 181-09-2020**

**DOSSIER : TRANSFERT DE MANDAT À SYNERGIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un mandat à la firme Groupe BC2, pour réaliser l'étude d'impact et la demande de certification d'autorisation au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu transfert de certain dossier entre Groupe BC2 et Groupe Synergis;

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyé par monsieur Pierre Picotte  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le transfert du mandat à Groupe Synergis selon les mêmes conditions qu'entendu avec Groupe BC2.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. 182-09-2020**

**RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyé par monsieur Yves Robert

Et unanimement résolu :

- demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**Rés. 183-09-2020**

**DOSSIER : GLISSEMENT DE TERRAIN – RANG DU MOULIN  
LOCALISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN  
MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

Pour le suivi du dossier,

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau

Et unanimement résolu :

- que la firme d'arpenteur-géomètre Lahaie et Petit 2019 Inc. de Louiseville, soit mandatée à procéder à la localisation d'une partie du Rang du Moulin, le tout selon les besoins dans ce dossier.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. 184-09-2020**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

\_\_\_\_\_  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Secrétaire-Trésorier**

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

